

### **3.4. Marquage**

Chaque fermeture est identifiée. Les curseurs ou les tirettes portent obligatoirement le sigle ou le logo du fabricant.

## **4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES VARIABLES**

### **4.1. Essais à réaliser**

Outre les caractéristiques techniques ci-dessus, les fermetures à glissières doivent satisfaire aux essais conduits suivant les spécifications de la norme NF G 91.005.

Les tableaux ci-après fixent par type de fermetures les valeurs minimales à atteindre (sauf essai 4.9 qui est une moyenne à ne pas dépasser). Les fermetures y sont classées selon leurs matériaux constitutifs.

#### **4.1.1. Essais à l'état neuf**

Les valeurs des caractéristiques mécaniques exigées sont indiquées dans les tableaux en annexes I, II, III, IV.

#### **4.1.2. Essais au brouillard salin**

Ces essais ne sont à réaliser que lorsqu'ils sont prévus dans les documents régissant le marché.

##### *Conditions d'essais*

- selon la norme NF X 41.002 ;
- durée totale de l'essai égale à 96 heures.

##### *Résultats*

Après essai au brouillard salin, les tests 4.9 et 4.10 de la norme NF G 91.005 doivent être réalisés. Les valeurs des caractéristiques mécaniques exigées sont indiquées dans les tableaux en annexe V.

### **4.2. Numérotation des essais**

Un numéro est attribué à chaque essai mécanique.

*Exemple : essai C 4.2*

*où C : type de fermeture*

*et 4.2. : essai 4.2. de la norme NF G.91.005.*

### **4.3. Classification des contrôles en laboratoire suivant leur caractère contraignant - types d'essais**

Afin de limiter les essais en laboratoire aux seuls essais nécessaires à une prise de décision, ceux-ci sont répartis par type suivant la classification prévue à l'article 19 du CCTG «Articles confectionnés» (1).

---

(1) Cf Brochure n° 2025 éditée par les Journaux Officiels.